

Moretti saisi du cas de Julian Assange

Une association souhaite que le ministre de la justice offre l'asile politique au fondateur de WikiLeaks

Le ministre de la Justice, Eric Dupond-Moretti, a été sollicité pour prendre position sur la situation de Julian Assange, le fondateur de WikiLeaks. L'association de défense des détenus Robin des lois, elle-même en relation, étroite avec John Shipton, le père de M. Assange, a déposé, lundi 17 août, au ministère de la Justice, un courrier à l'attention du garde des sceaux pour demander que « l'Etat français prenne l'initiative de proposer à Julian Assange l'asile politique ». Selon cette lettre, dont *Le Monde* a pu consulter une copie, « les conditions politiques et juridiques sont semblables à celles pour qu'un tel statut puisse bénéficier au prisonnier politique le plus connu au monde actuellement ».

Arrêté par la police britannique en avril 2019 après avoir passé sept années reclus dans l'ambassade d'Équateur à Londres, Julian Assange est incarcéré dans la prison de haute sécurité de Belmarsh, destinée notamment aux terroristes. Une détention maintenue dans le cadre d'une demande d'extradition des États-Unis, qui l'accusent d'espionnage. Certains documents secrets révélés par WikiLeaks

C'était dans sa vie d'avocat, qu'il a quitté depuis sa nomination au gouvernement, le 6 juillet. Il avait rencontré cet hiver M. Assange dans sa prison londonienne et venait d'intégrer, avec son associé Antoine Vey, l'équipe internationale d'avocats qui exerce cet Australien aujourd'hui âgé de 49 ans.

« Une triple opportunité »

Lors d'une conférence de presse organisée à Paris le 20 février dans les locaux de Reporters sans frontières, en présence de John Shipton et de Balthazar Garzon, l'ancien juge espagnol également membre de l'équipe de défense de M. Assange, M. Dupond-Moretti avait annoncé une initiative pour demander à la France de lui accorder l'asile politique. « Nous allons demander à rencontrer le président de la République dans les jours qui viennent, pour ne pas dire dans les heures qui viennent », avait notamment déclaré celui qui est aujourd'hui ministre de la Justice.

« Les cent soixante quinze ans de prison qu'on lui promet aux États-Unis sont une peine injuste, insupportable, contraire à l'idée que l'on peut tout se faire des droits de l'homme », avait-il insisté. M. Assange est poursuivi pour 18 chefs d'accusation. Aux États-Unis,

M. Dupond-Moretti a plaidé en février pour un tel asile politique, notamment au nom de la liberté de la presse

le père de M. Assange a répondu, mardi 18 août, n'avoir eu aucune nouvelle sur d'éventuelles démarches engagées en France depuis les annonces du 20 février. L'actuel ministre de la Justice n'est bien sûr pas tenu par les positions qu'il a prises dans le passé pour le compte de ses clients. Antoine Vey a rattrapé les

cherche à « profiter d'une fenêtre de tir idéale avec une triple opportunité, diplomatique, politique et juridique », détaille l'avocat. « M. Assange a révélé l'aveur du décor d'une Amérique va-t-en-guerre relevant d'une époque révolue, il ne représente plus le même enjeu pour les États-Unis d'aujourd'hui », observe-t-il.

Hassad du calendrier, Donald Trump a annoncé samedi 15 août lors d'une conférence de presse qu'il allait « jeter un œil très sérieusement » sur une possible grâce d'Edward Snowden. Le président américain avait pourtant qualifié quelques années plus tôt de « trouble total » cet ancien employé du renseignement, également inculpé pour espionnage.

Compte à rebours du Brexit

chef de l'Etat peut accorder un tel statut. L'article 53-1 de la Constitution prévoit en particulier que « les autorités de la République ont toujours le droit de donner asile à tout étranger persécuté en raison de son action en faveur de la liberté ».

Sur le plan juridique, le compte à rebours du Brexit est engagé. Le règlement de Dublin et le régime européen de l'asile ne s'appliquent plus au Royaume-Uni à partir du 31 décembre. « Si un pays européen accorde aujourd'hui l'asile à M. Assange, la protection subsidiaire s'applique et les autorités britanniques ne pourront pas l'extrader, même si le tribunal de Londres l'ordonnait », explique M^e Ludot. L'examen de la demande d'extradition par la Woolwich Crown Court de Londres a commencé le 24 février.

La proposition de rencontre sera néanmoins « étudiée ». En juillet 2019, sollicité par Julian Assange au moyen d'une lettre ouverte publiée dans *Le Monde* dans laquelle ce dernier affirmait que sa vie était « en danger », le président François Hollande avait rejeté sa demande d'asile.

« La situation de M. Assange ne présente pas de danger immédiat. Il fait en outre l'objet d'un mandat d'arrêt européen », avait justifié l'Élysée. Ce mandat avait été émis par la Suède, pour une affaire désormais classée sans suite.

Au cas où Emmanuel Macron déciderait d'accorder un tel asile, Robin des lois cherche déjà le moyen de sécuriser dans le temps une décision politique réversible, comme l'a montré le précédent de



Eric Dupond-Moretti (en veston noir), lors d'une conférence de presse sur Julian Assange, à Paris, le 20 février. (REPORTERS SANS FRONTIÈRES)